

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022 A 21 H SALLE MUNICIPAL

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, JOULIE Aymeric, CAMP Marie-Angélique, GASTON Agnès, BRETHERS-ARNAUD Mickael, CALAS Pierre, BOUSQUET Marie- Christiane, CHARBONNIER Joël, BASCOUL Virginie, ROLLAND Christian, PAYRASTRE Bénédicte.

Excusés :

ROUCAIROL Nadine qui donne procuration à CAVAILLES Pascal
MAZEL Sophie qui donne procuration à BOUSQUET Christiane

Absent : CHARBONNIER Joël

Retard : FOLLIOU Philippe

Secrétaire de séance : JOULIE Aymeric

Compte rendu du conseil municipal du 1 mars 2022 est validé et signé.

Monsieur Le Maire CAVAILLES Pascal ouvre la séance.

Détail des subventions accordées aux Associations 2022

Monsieur le Maire indique qu'un complément d'information doit être apporté au Budget Principal 2022 de la Commune, concernant les subventions aux Associations, enregistrées à l'Article 6574, dont la répartition doit être précisée.

Il convient donc de déterminer la somme allouée pour chaque Association, qui sera uniquement versée sur présentation du bilan d'activités et financier de celle-ci.

- Association Amicale du personnel de la Maison de Retraite	150 €
- Association Arts et Musiques	300 €
- Association Lou Pesca Fin	400 €
- Association Volley Ball St Pierrais	400 €
- Association Comité des Fêtes de St Pierre	800 €
- Association Génération Mouvements	150 €
- Association Ecole de Rugby St Pierraise	300 €
- Association Los 4 Vesins	150 €
- Association Comité FNACA St Pierre	150 €
- Association Saint Pierre Animation	En attente d'activité
- Association Coeur d'Ass. Mat.	150 €
- Association Trivisy Vélo Sports	300 €
- Association d'Aide à Domicile en milieu Rural	645 €
- Association PETANQ'OU	300 €
- Association La Pourtanelle	150 €
- Association RIGA	150 €

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accorder les sommes ci-dessus aux associations.

Tarif espace Colonie

Pour cette année le Groupe Vacances André Trigano a fait le choix budgétaire, de ne pas reconduire les colonies CCAS.

Il est donc proposé de mettre à la location cet espace pour les groupes de colonies ou les groupes.

Il convient donc de prévoir un tarif :

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 60 € le toilé par nuit pour 6 personnes, avec mise à disposition du club-house.

Le groupe Vacances André Trigano étant propriétaire des bungalows, nous reverserons 25 % des locations.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

Contrat à durée déterminée Mme Sophie GLAZIOU

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le contrat aidé (CUI –PEC) de Madame Sophie GLAZIOU se termine au 23 mai 2022, cette dernière ne souhaite pas reconduire un contrat aidé (CUI-PEC) mais accepte un nouveau contrat pour terminer l'année scolaire du 24 mai au 10 juin 2022.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte, vote les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

Contrat à durée déterminée auxiliaire petite enfance du 13 juin au 7 juillet 2022

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de recruter une auxiliaire petite enfance pour assurer la fin de l'année scolaire du 13 juin au 7 juillet 2022.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte, vote les crédits nécessaires et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

Vote de crédits supplémentaires DM 002 -2022 AEP

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 (041)	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	10200.00	
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		10200.00
TOTAL :		10200.00	10200.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Point sur les travaux

Monsieur Aymeric JOULIE, adjoint au maire, prend la parole.

Appartement de l'école, les travaux avancent bien, il reste le placage de la cage d'escalier, peinture et revêtements des sols.

L'appartement au-dessus de l'école, travaux terminés, reste la cage d'escalier à repeindre. Il est réservé pour l'été aux maîtres-nageurs.

Toiture foyer, les travaux doivent commencer fin juin.

Eglise, les travaux seront réalisés entre septembre 2022 et juin 2023. Les intervenants seront des professionnels de la rénovation (vitraux, peintures, éclairage, sonorisation...).

Cloches, suite à la réunion du 9 mai, en présence du M. SALVIGNOL, M. CARME bénévole Président des carillonneurs, M. LAPORTE de chez BODET et M. BERGAMO fondateur de cloches.

Nous avons actuellement 6 cloches, pas toutes de très bonne qualité. Nous allons descendre celles qui sonnent faux pour réaccorder et rendre la cloche à la Commune de Cagnac.

Le diocèse propose de prendre en charge le déplacement de la cloche de CAGNAC et une part de la rénovation des cloches (enveloppe de 5 000 €).

Info Maison France Services, suite à la visite protocolaire de Monsieur le Préfet du Tarn, à qui a été présenté la Maison France services, nous allons avoir très prochainement le service de demandes de Passeports et Cartes Nationales d'Identités. Deux nouvelles Communes ont eu l'agrément Vaour et St Pierre de Trivisy.

Service de la Poste, rendez-vous avec un conseiller financier en visioconférence, matériel et local de discrétion mis à disposition.

Fermeture du bureau de la poste de Vabre, problème des dépôts de régie. Monsieur Philippe FOLLIOU doit faire le nécessaire auprès de la DGFIP et la poste afin que l'on puisse déposer les fonds dans les Agences Postales Communales.

Voirie Communale, Monsieur Claude ZENON présente les travaux de voirie prévus pour 2022. Il précise que les travaux prévus en 2021 ne sont pas encore terminés.

Sont prévus les voies communales : de Cabès, la Jasse d'Arthusous, le Rudel, Arthuzous, rue de la Carriérasse et divers points dans le village.

Nous ne ferons pas cette année sous le cimetière et le chemin de la Rivière.

Monsieur Philippe FOLLIOU indique que l'état de notre voirie communale est plutôt bien. Il faut continuer à faire des travaux régulièrement.

Info, Monsieur QUERE, chef du service voirie de la Communauté de Communes a donné sa démission. Il y a du matériel tout neuf sur notre secteur et plus de personnel.

Eclairage public, une étude est en cours confiée à Monsieur Guillaume COURTY d'Hautes Terres d'Oc. Un schéma directeur est donné : état des lieux des voies éclairées avec des heures adaptées.

Eglise de Ganoubre, les travaux de nettoyage, d'aménagement et coupes d'arbres ont été réalisés. Il faudrait maintenant prévoir un espace pique-nique.

Faire une plaque qui pourrait être déposée sur la façade de l'église, pour rappeler l'histoire de l'église, la statue, le cèdre..., nous allons voir avec Monsieur SALVIGNOL.

Nous pourrions peut être faire ouvrir l'église pour la journée du patrimoine.

Ouverture de deux postes pour assurer l'accueil d' "Aquamonts" et Base de Loisirs 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer deux postes saisonniers pour assurer l'accueil d'Aquamonts et de la Base de Loisirs.

Il propose à cet effet de créer :

- Un poste du 28 juin au 31 août 2022 et un poste du 1^{er} juillet au 31 août 2022, les heures seront déterminées par contrat, au besoin du service.

Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon, Indice Brut 367 - Indice Majoré 343 et bénéficieront des congés au 1/10^{ème} de leur rémunération.

Le Conseil Municipal délibère, approuve cette création de postes saisonniers et autorise Monsieur le Maire à établir les contrats de travail.

Ouverture de deux postes saisonniers pour le gardiennage de la Base de Loisirs et Aquamonts 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer deux postes saisonniers pour le gardiennage de la Base de Loisirs et d'Aquamonts pour la saison été 2022, du 2 juillet au 31 août 2022, répartis ainsi :

- 1 Poste de gardien : - du 2 juillet au 31 août 2022, les heures seront déterminées par contrat, au besoin du service, sur la base de 35 heures semaine.

- 1 Poste de gardien : - pour assurer les remplacements du gardien principal, les heures seront déterminées par contrat, au besoin du service.

Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon Indice Brut 367 - Indice Majoré 343 et bénéficieront des congés au 1/10^{ème} de leur rémunération.

Ces emplois nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve la création d'un poste saisonnier pour assurer le gardiennage de la Base de Loisirs et d'Aquamonts pour la saison été 2022 et autorise Monsieur le Maire à établir les contrats de travail.

Ouverture d'un poste saisonnier pour assurer le ménage d'Aquamonts et Base de Loisirs 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un poste saisonnier pour assurer le ménage d'Aquamonts et de la Base de Loisirs pour la saison d'été 2022.

Il propose à cet effet d'ouvrir un poste du 1^{er} juillet au 31 août 2022 à raison de 35 heures semaine

Il sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon, Indice Brut 367 - Indice Majoré 343 et bénéficiera des congés au 1/10^{ème} de sa rémunération.

Cet emploi nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve la création d'un poste saisonnier pour assurer le ménage et autorise Monsieur le Maire à établir les contrats de travail.

Un devis a été demandé à Ménage Service pour la mise en état de bungalows

Ouverture de la Paillote, prévue le 1^{er} juin 2022. Un devis pour changer du matériel a été demandé à FROID 81

Convention avec le Conseil Départemental, chéquier collégien "Bouge-toi" 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention : Chéquier collégien Tarn, convention annuelle, chèque "Bouge- toi" 2022.

Ce chèque offrirait aux collégiens, une entrée gratuite dans notre structure "Aquamonts", coût de cette entrée prise en charge par la Commune, en contrepartie, nous apparaîtrions au dos des chèques et dans la liste des partenaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Infos sur les animations de l'été, nous allons reprendre les grillades du lundi soir, les pots d'accueil et le club enfants. Nous travaillons actuellement sur un programme d'animations que l'on vous présentera lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

Monsieur Pierre CALAS demande des explications sur les familles Ukrainiennes.

Monsieur Philippe FOLLIOT intervient et expose la situation dramatique qui touche ce pays.

Deux familles Ukrainiennes sont accueillies. Une famille est composée d'une maman et 3 enfants (10 mois, 13 ans et 18 ans) et une famille est composée d'une maman, 2 enfants de 3 et 5 ans et une adolescente de 17 ans confiée.

Les enfants de 3 et 5 ans sont accueillis à l'école de St Pierre, les demoiselles de 17 et 18 ans ont été accueillies par le lycée Anne Veaute de Castres et l'adolescente de 13 ans au collège de Réalmont.

Les établissements accueillant les enfants ont pris en charge tous les frais de scolarité (pension, cantine et fournitures...)

Nous les avons logés gratuitement dans les appartements de la Résidence Sénégats, mais nous allons percevoir les allocations logement en totalité des loyers.

Les Saint Pierrais ont fait preuve de beaucoup de générosité (dons, vêtements, nourriture...).

Actuellement nous ne savons pas comment la situation va évoluer.

Nouvelle OPAH, programmée sur les trois prochaines années

Course cycliste, le 5 juin 2022, boucle autour du village, plusieurs passages.

Plus rien n'est à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30

